



30/09/2021

Fonds d'Epargne Salariale

TESORUS MONETAIRE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	7
Comptes annuels	
Bilan actif au 30/09/2021 en eur	14
Bilan passif au 30/09/2021 en eur	15
Hors bilan au 30/09/2021 en eur	16
Compte de résultat au 30/09/2021 en eur	17
Annexes	
1. Règles et méthodes comptables	18
2. Evolution de l'actif net au 30/09/2021 en eur	21
3. Complément d'information	23
3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	29
3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en eur	30
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	31
Rapport annuel du Fonds Maître	35

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert – 75013 Paris

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6,place de la Pyramide – 92908 Paris – La Défense

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TESORUS MONETAIRE

Code AMF : 990000082659

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : Le FCPE est nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : ESTER Capitalisé.

Le FCPE est composé jusqu'à 92,5% de son actif et en permanence des parts IC de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte.

Elles sont exécutées au prix de rachat calculé conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscription, sont à adresser, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 mois.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître de votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

A partir de l'automne 2020, on assiste à la seconde vague de la COVID-19 et à la dégradation de la situation sanitaire dans la plupart des pays. Les états, tout en remettant en place des mesures contraignantes, restent au soutien de leurs économies par le biais d'aides budgétaires. Les banques centrales ne sont pas en reste, en réaffirmant le caractère extrêmement accommodant de leur politique. Naturellement, l'aversion pour le risque et une BCE qui continuera d'être accommodante ont conduit au maintien des primes monétaires à des niveaux extrêmement bas (entre 2 et 5bp sur des financières A-1 à un an). En novembre, l'élection de Joe Biden aux Etats-Unis, contestée par le camp Trump, est bien accueillie par les marchés, tout comme les résultats préliminaires aux tests d'efficacité des deux premiers vaccins contre la Covid.

Décembre est marqué par la validation des vaccins et par l'apparition au Royaume-Uni d'une souche beaucoup plus contagieuse, le variant Delta. En Europe, le Brexit tient enfin son cadre légal avec un arrangement négocié à la dernière minute qui aura au moins le mérite d'éviter un blocage complet des échanges, à défaut d'être gagnant/gagnant. Du côté des Etats-Unis, Trump ne semble plus en mesure de contester sa défaite. La BCE acte l'augmentation de 500 milliards d'euro du PEPP et prolonge de 12 mois les TLTRO en assouplissant encore leurs conditions. Ces mesures favorisant la rentabilité des banques et le maintien des primes de risque sur le marché obligataire. La FED a elle annoncé qu'elle continuera à acheter au moins 120 milliards de dollars de dettes par mois.

Bien que 2021 commence par une reprise de l'épidémie et une vaccination plus lente qu'attendu, les marchés restent bien orientés. Ainsi la chute du gouvernement Renzi en Italie et son remplacement par Mario Draghi en février suscitent peu de volatilité grâce à l'action des banques centrales. Les primes sur le marché monétaire ont encore baissé (flat sur des financières A-1 à un an). Avec le printemps, qui voit l'accélération de la campagne de vaccination, la reprise économique est plus rapide que prévu : importantes créations d'emplois aux USA, mais aussi de l'inflation, boostée par le plan de relance Biden de 1.900 milliards de dollars. Elle est inégale en Europe et freinée chez les émergents. La Fed et la BCE empruntent des chemins différents : la Fed prend un ton plus dovish et s'inquiète des pressions inflationnistes. La BCE estime elle que le retour de l'inflation est conjoncturel, en lien avec le rebond de la croissance. Au début de l'été, les primes à 1 an des financières A-1 sur le marché monétaire passent en territoire négatif. En septembre, la Fed précise sa vue : le tapering débiterait en novembre pour se terminer mi-2022, plus tôt qu'anticipé par le marché. De son côté la BCE annonce une réduction du rythme de ses achats, mais sans remettre en cause sa politique. Sur le monétaire, les primes restent toujours sur des niveaux plancher. Depuis fin septembre 2020, sur le 1 an, elles se sont resserrées de 6bps pour les financières A-1 et de 9bps sur les financières A-2.

La valorisation de Tésorus Monétaire A est passée de 17,54 au 30/09/2020 à 17,44 au 30/09/2021 et la performance a été de -0.57% sur l'année, contre -0.48% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE IC	23 147 484,89	26 611 723,84

Changements intéressant l'OPC

30 novembre 2020

Mise à jour des frais courants à la clôture des fonds à fin septembre 2020.

15 février 2021

Mise à jour des performances à fin décembre 2020

10 mars 2021

Fonds monétaires : catégorisation « article 6 »

Mise à jour réglementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088)

12 mai 2021

Intégration des critères ESG entraînant la réécriture de la description de la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF, SFDR et Label ISR.

08 octobre 2021

Correctif du descriptif de l'approche ESG du fonds.

Frais de gestion

Votre OPC est nourricier du **FCP GROUPAMA TRESORERIE**. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,21%** de l'actif net).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,06%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
 - une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
- La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président

Muriel Faure

Cyril Roux

Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
(le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
(la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019</i>	<i>6 459 435 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3^e tiers)</i>	<i>236 432 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2^e tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1^{er} tiers)</i>	<i>226 975 euros</i>

TESORUS MONETAIRE

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 822 602 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 004 180 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

25 rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 005 173,99	21 552 378,10
OPC MAÎTRE	18 005 173,99	21 552 378,10
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	11 952,67	4 674,35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 952,67	4 674,35
COMPTES FINANCIERS	1 592 930,91	1 898 263,73
Liquidités	1 592 930,91	1 898 263,73
TOTAL DE L'ACTIF	19 610 057,57	23 455 316,18

Bilan Passif au 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 549 346,12	23 433 194,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	78 469,06	46 944,21
Résultat de l'exercice (a,b)	-37 733,59	-44 103,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 590 081,59	23 436 035,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	19 975,98	19 280,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 975,98	19 280,46
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	19 610 057,57	23 455 316,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	156,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	-	156,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	9 140,99	9 489,25
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	9 140,99	9 489,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-9 140,99	-9 332,99
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	32 622,02	37 634,81
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-41 763,01	-46 967,80
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	4 029,42	2 864,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-37 733,59	-44 103,34

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et actions d'OPC sont évalués sur la valorisation en J-1.

Frais de gestion

» Méthode de calcul des frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clés pour l'Investisseur (DICl).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,65% TTC pris en charge par le fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC pris en charge par le fonds*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Le montant des honoraires CAC sur l'exercice est de 1560 euros TTC.

» Rappel des frais de fonctionnement du FCP maître GROUPAMA TRESORERIE

Part IC

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
<i>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)</i>	<i>Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC</i>	<i>Taux maximum 0,30 % TTC</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Non significatif*</i>
<i>Commission de mouvement perçue par le dépositaire CACEIS Bank</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité</i>
<i>Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC. Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

TESORUS MONETAIRE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part TESORUS MONETAIRE	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	23 436 035,72	27 537 064,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 950 691,06	6 043 485,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-8 671 917,02	-10 034 324,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93 838,04	51 469,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 539,76	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-39,46
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-174 263,44	-114 652,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-42 239,37	132 024,07
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-132 024,07	-246 676,43
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-41 763,01	-46 967,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 590 081,59	23 436 035,72

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2021

	30/09/2021	30/09/2020
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 950 691,06	6 043 485,40
Versements de la réserve spéciale de participation	543 752,99	387 340,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 226 987,93	1 068 608,85
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	557 904,64	876 030,53
Abondements de l'entreprise	1 127 971,09	1 566 593,91
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 494 074,41	2 144 911,42
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	2 382,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	8 671 917,02	10 034 324,82
Rachats	3 184 345,95	3 610 737,21
Transferts à destination d'un autre OPC	5 487 571,07	6 423 587,61

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	11 952,67
TOTAL DES CRÉANCES		11 952,67
DETTES		
	Rachats à payer	17 551,87
	Frais de gestion fixe	2 424,11
TOTAL DES DETTES		19 975,98
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-8 023,31

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	282 856,7611	4 950 691,06
Parts rachetées durant l'exercice	-495 617,4205	-8 671 917,02
Solde net des souscriptions/rachats	-212 760,6594	-3 721 225,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 123 153,2908	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2021
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	32 622,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			18 005 173,99
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE IC	18 005 173,99
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			18 005 173,99

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-37 733,59	-44 103,34
Total	-37 733,59	-44 103,34

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-37 733,59	-44 103,34
Total	-37 733,59	-44 103,34

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	78 469,06	46 944,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	78 469,06	46 944,21

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	78 469,06	46 944,21
Total	78 469,06	46 944,21

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net en EUR	28 043 023,15	27 675 327,03	27 537 064,84	23 436 035,72	19 590 081,59
Nombre de titres	1 579 733,9605	1 565 671,8626	1 562 906,0973	1 335 913,9502	1 123 153,2908
Valeur liquidative unitaire	17,750	17,670	17,619	17,543	17,442
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,02	0,05	0,03	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	450,8182	18 005 173,99	91,91
TOTAL FRANCE			18 005 173,99	91,91
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			18 005 173,99	91,91
TOTAL Organismes de placement collectif			18 005 173,99	91,91
Créances			11 952,67	0,06
Dettes			-19 975,98	-0,10
Comptes financiers			1 592 930,91	8,13
Actif net			19 590 081,59	100,00
<hr/>				
Part TESORUS MONETAIRE	EUR	1 123 153,2908	17,442	

TESORUS MONETAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts du FCPE TESORUS MONETAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TESORUS MONETAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 8 mars 2022.

Paris La Défense, le 8 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE



30/09/2021

Fonds de droit français

**GROUPAMA
TRESORERIE**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	53

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part I, C - Code ISIN : FR0000989626

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

30 novembre 2020

- Mise à jour des frais courants à la clôture des fonds à fin septembre 2020.

15 février 2021

- Mise à jour des performances à fin décembre 2020

10 mars 2021

- Fonds monétaires : catégorisation « article 6 »
- Mise à jour réglementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088)

12 mai 2021

- Intégration des critères ESG entraînant la réécriture de la description de la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF, SFDR et Label ISR.

3. RAPPORT DE GESTION

A partir de l'automne 2020, on assiste à la seconde vague de la COVID-19 et à la dégradation de la situation sanitaire dans la plupart des pays. Les états, tout en remettant en place des mesures contraignantes, restent au soutien de leurs économies par le biais d'aides budgétaires. Les banques centrales ne sont pas en reste, en réaffirmant le caractère extrêmement accommodant de leur politique. Naturellement, l'aversion pour le risque et une BCE qui continuera d'être accommodante ont conduit au maintien des primes monétaires à des niveaux extrêmement bas (entre 2 et 5bp sur des financières A-1 à un an). En novembre, l'élection de Joe Biden aux Etats-Unis, contestée par le camp Trump, est bien accueillie par les marchés, tout comme les résultats préliminaires aux tests d'efficacité des deux premiers vaccins contre la Covid.

Décembre est marqué par la validation des vaccins et par l'apparition au Royaume-Uni d'une souche beaucoup plus contagieuse, le variant Delta. En Europe, le Brexit tient enfin son cadre légal avec un arrangement négocié à la dernière minute qui aura au moins le mérite d'éviter un blocage complet des échanges, à défaut d'être gagnant/gagnant. Du côté des Etats-Unis, Trump ne semble plus en mesure de contester sa défaite. La BCE acte l'augmentation de 500 milliards d'euro du PEPP et prolonge de 12 mois les TLTRO en assouplissant encore leurs conditions. Ces mesures favorisant la rentabilité des banques et le maintien des primes de risque sur le marché obligataire. La FED a elle annoncé qu'elle continuera à acheter au moins 120 milliards de dollars de dettes par mois.

Bien que 2021 commence par une reprise de l'épidémie et une vaccination plus lente qu'attendu, les marchés restent bien orientés. Ainsi la chute du gouvernement Renzi en Italie et son remplacement par Mario Draghi en février suscitent peu de volatilité grâce à l'action des banques centrales. Les primes sur le marché monétaire ont encore baissé (flat sur des financières A-1 à un an). Avec le printemps, qui voit l'accélération de la campagne de vaccination, la reprise économique est plus rapide que prévu : importantes créations d'emplois aux USA, mais aussi de l'inflation, boostée par le plan de relance Biden de 1.900 milliards de dollars. Elle est inégale en Europe et freinée chez les émergents. La Fed et la BCE empruntent des chemins différents : la Fed prend un ton plus dovish et s'inquiète des pressions inflationnistes. La BCE estime elle que le retour de l'inflation est conjoncturel, en lien avec le rebond de la croissance. Au début de l'été, les primes à 1 an des financières A-1 sur le marché monétaire passent en territoire négatif. En septembre, la Fed précise sa vue : le tapering débiterait en novembre pour se terminer mi-2022, plus tôt qu'anticipé par le marché. De son côté la BCE annonce une réduction du rythme de ses achats, mais sans remettre en cause sa politique. Sur le monétaire, les primes restent toujours sur des niveaux plancher. Depuis fin septembre 2020, sur le 1 an, elles se sont resserrées de 6bps pour les financières A-1 et de 9bps sur les financières A-2.

Performances :

La valorisation de Groupama Trésorerie IC est passée de 40.106,73 au 30/09/2020 à 39.938,88 au 30/09/2021 et la performance de Groupama Trésorerie IC a été de -0.42% sur l'année, contre -0.48% pour son indice de référence. La valorisation de Groupama Trésorerie ID est passée de 9.919,03 au 30/09/2020 à 9.877,52 au 30/09/2021 et la performance de Groupama Trésorerie ID a été de -0.42% sur l'année, contre -0.48% pour son indice de référence. La valorisation de Groupama Trésorerie MC est passée de 1.033,49 au 30/09/2020 à 1.029,17 au 30/09/2021 et la performance de Groupama Trésorerie MC a été de -0.42% sur l'année, contre -0.48% pour son indice de référence. La valorisation de Groupama Trésorerie P est passée de 99.197,77 au 30/09/2020 à 98.791,66 au 30/09/2021 et la performance de Groupama Trésorerie N a été de -0.41% sur l'année, contre -0.48% pour son indice de référence. La valorisation de Groupama Trésorerie R est passée de 498,00 au 30/09/2020 à 495,91 au 30/09/2021 et la performance de Groupama Trésorerie R a été de -0.42% sur l'année, contre -0.48% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 240821 FIX -0.55	860 013 139,09	860 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260821 FIX -0.55	850 012 986,31	850 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 110821 FIX -0.55	800 012 222,41	800 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 270821 FIX -0.55	800 012 222,41	800 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 120821 FIX -0.55	780 011 916,85	780 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 100821 FIX -0.55	760 011 611,29	760 000 000,00
GROUPAMA ENTREPRISES IC	854 925 178,33	655 839 360,90
LA BANQUE POSTALE 210921 FIX -0.55	750 011 458,51	750 000 000,00
BQ POSTALE ZCP 28-09-21	750 011 458,51	750 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 250821 FIX -0.55	750 011 458,51	750 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

- **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

- **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

- **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 776 948 969,03 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

- **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

- **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

- **REMUNERATIONS**

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;

- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président

Muriel Faure

Cyril Roux

Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management

- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

(le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

(la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. **Informations quantitatives**

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019</i>	<i>6 459 435 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3^e tiers)</i>	<i>236 432 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2^e tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1^{er} tiers)</i>	<i>226 975 euros</i>

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 822 602 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 004 180 euros</i>

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **583 930 000,00**
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap : 583 930 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2021**

GROUPAMA TRESORERIE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GROUPAMA TRÉSORERIE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2022.03.02 15:40:26 +0100



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2021 en EUR

ACTIF

	30/09/2021	30/09/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 141 428 278,21	5 184 185 130,00
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	2 070 339 880,38	738 766 754,03
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 070 339 880,38	738 766 754,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	4 294 073 428,76	4 023 520 093,54
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 729 995 849,20	2 799 369 412,03
Titres de créances négociables	2 620 176 565,39	2 736 373 026,32
Autres titres de créances	109 819 283,81	62 996 385,71
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 564 077 579,56	1 224 150 681,51
Organismes de placement collectif	776 948 969,03	421 891 182,96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	776 948 969,03	421 891 182,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	66 000,04	7 099,47
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	66 000,04	7 099,47
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 075 082,40	25 591 760,96
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 075 082,40	25 591 760,96
COMPTES FINANCIERS	1 486 232 872,14	500 496 736,74
Liquidités	1 486 232 872,14	500 496 736,74
TOTAL DE L'ACTIF	8 628 736 232,75	5 710 273 627,70

PASSIF

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 649 597 601,72	5 709 138 908,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-21 785 905,84	-6 697 709,14
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 031 816,93	-6 212 514,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	8 625 779 878,95	5 696 228 684,95
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 959,48	2 353,70
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 959,48	2 353,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	1 959,48	2 353,70
DETTES	2 954 394,32	14 042 589,05
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 954 394,32	14 042 589,05
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	8 628 736 232,75	5 710 273 627,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.539		10 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.472		9 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.495		3 900 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.466		10 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.484		10 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.472		5 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.486		18 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.49	22 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.485	10 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/-0.505	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	10 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/-0.526	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	13 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	4 800 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	11 715 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	7 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	21 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	1 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.55	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	24 950 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	12 241 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	24 950 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	6 100 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	11 697 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	21 800 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	52 800 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	3 327 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	60 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	45 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	20 000 000,00	
oisest/0/fix/-0.568	20 550 000,00	

	30/09/2021	30/09/2020
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 772 526,17	2 354 473,96
Produits sur titres de créances		3 437 837,85
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	48 769,43	9 201,79
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	10 821 295,60	5 801 513,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	40 164,90	4 435,41
Charges sur dettes financières	6 654 716,10	2 597 442,92
Autres charges financières	407 135,99	5 006 771,28
TOTAL (2)	7 102 016,99	7 608 649,61
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 719 278,61	-1 807 136,01
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 595 279,15	3 837 129,38
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 876 000,54	-5 644 265,39
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-155 816,39	-568 249,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 031 816,93	-6 212 514,48

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF :

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris : Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contrevaletur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant du FIA ou de la société de gestion.

Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres

- Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).

- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent.

- Pour les swaps :

- Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

- Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
 - des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
 - des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Parts IC, ID et P

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,30% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Part M

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Part N

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Part R

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	Valeur mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produits OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA TRESORERIE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRESORERIE ID	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA TRESORERIE MC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRESORERIE P	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA TRESORERIE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 en EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	5 696 228 684,95	6 495 854 403,85
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	37 043 749 287,51	26 490 540 356,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 080 046 103,44	-27 277 410 169,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 305,38	943 870,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 333 627,29	-6 693 734,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 970 107,58	-1 376 334,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-11 760 827,50	-790 719,92
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	790 719,92	-585 614,42
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	24 439,96	14 557,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	25 163,12	723,16
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-723,16	13 834,38
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 876 000,54	-5 644 265,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	8 625 779 878,95	5 696 228 684,95

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 346 857 631,11	15,61
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	723 482 249,27	8,39
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 070 339 880,38	24,00
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	100 347 806,39	1,16
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 275 080 291,99	14,79
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 169 846 937,28	13,56
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	74 901 529,73	0,87
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	109 819 283,81	1,27
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	1 564 077 579,56	18,13
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	4 294 073 428,76	49,78
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	583 930 000,00	6,77
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	583 930 000,00	6,77
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 346 857 631,11	15,61			723 482 249,27	8,39		
Titres de créances	3 924 985 790,38	45,50	294 186 108,65	3,41	74 901 529,73	0,87		
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 486 232 872,14	17,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	583 930 000,00	6,77						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN *

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	354 232 173,39	4,11	992 804 980,07	11,51	723 302 726,92	8,39				
Titres de créances	2 326 841 884,57	26,98	1 922 354 948,98	22,29	44 876 595,21	0,52				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 486 232 872,14	17,23								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	32 000 000,00	0,37	531 930 000,00	6,17	20 000 000,00	0,23				
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 066 947,00
	Coupons et dividendes en espèces	8 135,40
TOTAL DES CRÉANCES		1 075 082,40
DETTES		
	Rachats à payer	2 381 396,99
	Frais de gestion fixe	572 997,33
TOTAL DES DETTES		2 954 394,32
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 879 311,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA TRESORERIE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	636 554,63053	25 480 972 862,73
Parts rachetées durant l'exercice	-591 973,32463	-23 694 716 425,57
Solde net des souscriptions/rachats	44 581,30590	1 786 256 437,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	141 464,80410	
Part GROUPAMA TRESORERIE ID		
Parts souscrites durant l'exercice	288,6306	2 858 707,00
Parts rachetées durant l'exercice	-19 923,6068	-197 553 805,53
Solde net des souscriptions/rachats	-19 634,9762	-194 695 098,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	242,2078	
Part GROUPAMA TRESORERIE MC		
Parts souscrites durant l'exercice	284 424,9485	293 427 982,02
Parts rachetées durant l'exercice	-160 487,8765	-165 596 357,15
Solde net des souscriptions/rachats	123 937,0720	127 831 624,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	269 671,7400	
Part GROUPAMA TRESORERIE P		
Parts souscrites durant l'exercice	113 129,691	11 200 792 629,92
Parts rachetées durant l'exercice	-100 830,405	-9 980 609 587,22
Solde net des souscriptions/rachats	12 299,286	1 220 183 042,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 902,824	
Part GROUPAMA TRESORERIE R		
Parts souscrites durant l'exercice	132 155,043	65 697 105,84
Parts rachetées durant l'exercice	-83 641,821	-41 569 927,97
Solde net des souscriptions/rachats	48 513,222	24 127 177,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 890,222	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA TRESORERIE IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA TRESORERIE ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA TRESORERIE MC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA TRESORERIE P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA TRESORERIE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Part GROUPAMA TRESORERIE IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 3 750 839,11 0,07
Part GROUPAMA TRESORERIE ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 21 545,57 0,07
Part GROUPAMA TRESORERIE MC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 152 664,25 0,07
Part GROUPAMA TRESORERIE P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 1 649 085,78 0,06
Part GROUPAMA TRESORERIE R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 21 144,44 0,07

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			776 948 969,03
	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	388 474 497,54
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	388 474 471,49
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			776 948 969,03

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-2 031 816,93	-6 212 514,48
Total	-2 031 816,93	-6 212 514,48

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 490 878,70	-4 333 146,35
Total	-1 490 878,70	-4 333 146,35

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-631,27	-219 865,46
Total	-631,27	-219 865,46

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE MC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-73 235,15	-167 958,57
Total	-73 235,15	-167 958,57

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-457 010,11	-1 475 784,38
Total	-457 010,11	-1 475 784,38

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-10 061,70	-15 759,72
Total	-10 061,70	-15 759,72

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 785 905,84	-6 697 709,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-21 785 905,84	-6 697 709,14

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-14 270 073,10	-4 568 829,95
Total	-14 270 073,10	-4 568 829,95

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 042,52	-231 835,05
Total	-6 042,52	-231 835,05

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE MC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-700 975,33	-177 103,09
Total	-700 975,33	-177 103,09

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 712 507,91	-1 703 324,33
Total	-6 712 507,91	-1 703 324,33

	30/09/2021	30/09/2020
Part GROUPAMA TRESORERIE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-96 306,98	-16 616,72
Total	-96 306,98	-16 616,72

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net Global en EUR	7 191 647 675,89	5 532 559 045,16	6 495 854 403,85	5 696 228 684,95	8 625 779 878,95
Part GROUPAMA TRESORERIE IC en EUR					
Actif net	4 676 165 198,79	3 811 454 610,51	4 018 793 837,43	3 885 680 737,15	5 649 945 255,63
Nombre de titres	115 746,23490	94 609,94180	99 936,46720	96 883,49820	141 464,80410
Valeur liquidative unitaire	40 400,14	40 285,98	40 213,49	40 106,73	39 938,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-27,77	-54,28	-42,00	-47,15	-100,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,68	-41,61	-57,73	-44,72	-10,53
Part GROUPAMA TRESORERIE ID en EUR					
Actif net	95 947 252,43	279 300 914,76	156 899 913,30	197 162 438,16	2 392 412,01
Nombre de titres	9 602,7926	28 032,7926	15 776,0746	19 877,1840	242,2078
Valeur liquidative unitaire	9 991,59	9 963,36	9 945,43	9 919,03	9 877,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,87	-13,42	-10,38	-11,66	-24,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,65	-10,29	-14,27	-11,06	-2,60
Part GROUPAMA TRESORERIE MC en EUR					
Actif net	146 529 537,41	74 948 226,96	81 555 096,62	150 615 456,63	277 536 832,14
Nombre de titres	140 751,4460	72 196,8150	78 702,7710	145 734,6720	269 671,7400
Valeur liquidative unitaire	1 041,05	1 038,10	1 036,24	1 033,49	1 029,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,71	-1,39	-1,08	-1,21	-2,59
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,23	-1,07	-1,48	-1,15	-0,27
Part GROUPAMA TRÉSORERIE N en EUR					

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Part GROUPAMA TRESORERIE P en EUR					
Actif net	2 273 005 687,26	1 366 855 292,93	2 227 224 972,49	1 448 638 387,23	2 657 774 525,62
Nombre de titres	22 753,865	13 720,362	22 394,923	14 603,538	26 902,824
Valeur liquidative unitaire	99 895,36	99 622,39	99 452,23	99 197,77	98 791,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-52,24	-134,24	-103,88	-116,63	-249,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-20,29	-93,58	-133,66	-101,05	-16,98
Part GROUPAMA TRESORERIE R en EUR					
Actif net			11 380 584,01	14 131 665,78	38 130 853,55
Nombre de titres			22 792,043	28 377,000	76 890,222
Valeur liquidative unitaire			499,32	498,00	495,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,35	-0,58	-1,25
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,58	-0,55	-0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB 1.5% 21-09-22 EMTN	EUR	3 500 000	3 566 149,52	0,04
VOLKSWAGEN 2.125% 04/04/2022	EUR	10 927 000	11 182 049,65	0,13
VOLKSWAGEN BANK 1.25% 01-08-22	EUR	12 500 000	12 690 559,93	0,15
VOLKSWAGEN BANK E3R+0.7% 08-12-21	EUR	40 400 000	40 449 582,02	0,47
VOLKSWAGEN BANK E3R+1.47% 01-08-22	EUR	5 000 000	5 060 138,06	0,06
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.625% 01-04-22	EUR	35 017 000	35 308 741,98	0,41
VOLKSWAGEN LEASING 0.5% 20-06-22	EUR	40 437 000	40 742 390,75	0,47
VW 0 3/8 07/05/22	EUR	14 900 000	14 996 832,65	0,17
TOTAL ALLEMAGNE			163 996 444,56	1,90
BELGIQUE				
KBCBB 0 3/4 03/01/22	EUR	5 600 000	5 653 909,59	0,06
KBC GROUPE 0.875% 27-06-23	EUR	10 000 000	10 241 173,97	0,12
KBC GROUPE E3R+0.55% 24-11-22	EUR	11 100 000	11 161 960,82	0,13
SOLVAY 1.625% 02-12-22	EUR	12 000 000	12 379 082,47	0,15
TOTAL BELGIQUE			39 436 126,85	0,46
CANADA				
DAIMLER CANADA FINANCE E3R+0.7% 11-09-22	EUR	30 000 000	30 157 774,17	0,35
TOTAL CANADA			30 157 774,17	0,35
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 0.875% 03-12-21	EUR	53 623 000	54 134 603,82	0,63
JYSKE BANK DNK E3R+0.6% 01-12-22	EUR	3 450 000	3 470 444,99	0,04
TOTAL DANEMARK			57 605 048,81	0,67
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 09-02-22	EUR	53 900 000	54 733 153,71	0,63
BANCO NTANDER 4.578% 31-01-22	EUR	6 000 000	6 286 636,60	0,07
BANCO NTANDER E3R+0.75% 28-03-23	EUR	8 900 000	8 985 408,85	0,10
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-01-23	EUR	4 400 000	4 451 707,33	0,05
BANCO NTANDER E3R+1.02% 21-03-22	EUR	21 600 000	21 700 396,80	0,26
BBVA 0.75% 11-09-22 EMTN	EUR	21 000 000	21 247 388,63	0,25
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	EUR	26 700 000	26 891 792,78	0,31
NT CONS FIN 0.875% 24-01-22	EUR	24 800 000	25 053 187,62	0,29
NT CONS FIN 0.875% 30-05-23	EUR	14 800 000	15 145 707,73	0,18
NT CONS FIN E3R+0.6% 25-02-22	EUR	26 000 000	26 050 206,00	0,30
SANT INT 1.375% 14-12-22 EMTN	EUR	30 000 000	30 964 339,73	0,36
TOTAL ESPAGNE			241 509 925,78	2,80
ETATS-UNIS				
BK AME 0.75% 26-07-23 EMTN	EUR	10 000 000	10 208 861,64	0,12
BK AMER 1.625% 14-09-22 EMTN	EUR	11 715 000	11 955 946,26	0,14
G E3R+1.0% 26-07-22 EMTN	EUR	12 000 000	12 091 402,00	0,14
GOLD SAC 1.375% 26-07-22 EMTN	EUR	40 000 000	40 694 052,05	0,47
GOLD SAC 2.0% 27-07-23 EMTN	EUR	10 000 000	10 442 216,44	0,12
GOLD SACH GR E3R+0.55% 21-04-23	EUR	42 618 000	42 708 731,35	0,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JPMORGAN CHASE & CO 2.75% 24/08/2022	EUR	20 000 000	20 639 553,42	0,24
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.0% 02-12-22	EUR	6 100 000	6 249 108,23	0,07
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE E3R+0.7% 08-11-22	EUR	23 167 000	23 187 412,70	0,27
WELL FAR 1.125% 29-10-21 EMTN	EUR	55 100 000	55 740 326,16	0,64
WFC 0 01/31/22	EUR	33 550 000	33 609 886,75	0,39
TOTAL ETATS-UNIS			267 527 497,00	3,10
FRANCE				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.375% 13-01-22	EUR	10 000 000	10 052 612,33	0,11
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.5% 16-11-22	EUR	13 000 000	13 201 645,14	0,16
BNP PAR E3R+0.62% 22-05-23	EUR	10 000 000	10 087 788,89	0,12
BNP PAR E3R+0.85% 22-09-22	EUR	30 000 000	30 237 083,33	0,35
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	5 000 000	5 131 372,95	0,06
BPCE E3R+0.5% 11-01-23 EMTN	EUR	7 000 000	7 036 155,00	0,08
CARREFOUR BQ E3R+0.62% 15-06-22	EUR	4 000 000	4 008 466,67	0,05
CA SA 0%12-090822	EUR	500 000	742 472,50	0,01
ILIAD 0.625% 25-11-21	EUR	56 000 000	56 332 421,37	0,65
RCI B 1.25% 08-06-22 EMTN	EUR	21 807 000	22 126 998,31	0,26
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.25% 08-03-23	EUR	35 000 000	35 228 583,56	0,40
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.75% 12-01-22	EUR	21 573 000	21 696 354,71	0,25
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.75% 26-09-22	EUR	39 882 000	40 201 941,05	0,46
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.67% 14-03-22	EUR	18 886 000	18 931 062,00	0,22
SG 0.5% 13-01-23 EMTN	EUR	19 800 000	20 066 243,55	0,23
SG 1.0% 01-04-22 EMTN	EUR	7 000 000	7 086 144,11	0,09
SG E3R+0.85% 01-04-22 EMTN	EUR	19 300 000	19 394 301,41	0,23
TOTAL FRANCE			321 561 646,88	3,73
IRLANDE				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	10 000 000	10 073 707,53	0,12
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 1.0% 15-11-21	EUR	77 000 000	77 814 638,90	0,90
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 1.0% 21-02-22	EUR	10 000 000	10 103 947,95	0,12
FCA BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.75% 10-06-23	EUR	15 000 000	15 067 441,67	0,17
TOTAL IRLANDE			113 059 736,05	1,31
ITALIE				
ENI 0.75% 17-05-22 EMTN	EUR	10 000 000	10 101 995,21	0,12
INTE 0.875% 27-06-22 EMTN	EUR	18 396 000	18 614 128,68	0,22
INTE 1.125% 04-03-22	EUR	19 900 000	20 161 438,29	0,23
INTE E3R+0.65% 31-03-22	EUR	570 000	574 769,49	0,01
INTE E3R+0.7% 14-10-22 EMTN	EUR	30 000 000	30 178 355,00	0,35
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	EUR	35 063 000	35 266 371,24	0,41
INTESA SANPAOLO 1.75% 12-04-23 EMTN	EUR	45 550 000	47 289 492,10	0,55
INTE ZCP 30-01-22	EUR	681 000	681 684,41	
ISPIM 3 1/2 01/17/22	EUR	11 508 000	11 925 889,37	0,14
ISPIM Float 03/31/22	EUR	550 000	551 189,13	0,01
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.0% 22-07-22	EUR	20 100 000	20 368 893,94	0,23
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.6% 09-11-21	EUR	1 150 000	1 158 896,25	0,01
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.6% 30-11-21	EUR	300 000	302 473,00	
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.8% 31-01-22	EUR	1 400 000	1 411 212,17	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE E3R+0.45% 23-10-21	EUR	40 000 000	40 007 206,67	0,47
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE E3R+0.45% 31-01-22	EUR	40 000 000	40 004 340,00	0,46
UBIIM 0 3/4 10/17/22	EUR	37 000 000	37 699 325,34	0,44
TOTAL ITALIE			316 297 660,29	3,67
PAYS-BAS				
BMW 0 04/14/23	EUR	5 000 000	5 028 000,00	0,06
BMW FIN E3R+0.6% 24-06-22 EMTN	EUR	35 000 000	35 136 476,67	0,41
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.625% 27-02-23	EUR	28 277 000	28 779 242,13	0,33
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.75% 11-05-23	EUR	21 800 000	22 257 425,22	0,26
DAIMLER INTL FINANCE BV E3R+0.3% 11-05-22	EUR	5 200 000	5 213 494,00	0,05
DEUT TEL 0.625% 03-04-23 EMTN	EUR	25 000 000	25 441 554,79	0,30
ING BANK NV ZCP 08-04-22	EUR	5 000 000	5 013 675,00	0,05
ING GROEP NV 0.75% 09-03-22	EUR	37 500 000	37 860 274,83	0,44
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.0% 25-02-22	EUR	30 420 000	30 775 159,75	0,36
TOTAL PAYS-BAS			195 505 302,39	2,26
ROYAUME-UNI				
CASA LONDON E3R+0.8% 20-04-22	EUR	10 000 000	10 048 040,00	0,12
CRED SUI 1.0% 07-06-23 EMTN	EUR	46 697 000	47 890 373,82	0,56
CRED SUIS SA 1.375% 31-01-22	EUR	37 460 000	38 038 061,68	0,44
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH E3R+0.95% 18-05-22	EUR	15 500 000	15 595 445,56	0,18
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH E3R+1.0% 01-09-23	EUR	32 000 000	32 561 937,78	0,38
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH ZCP 15-09-23	EUR	45 000 000	45 067 500,00	0,52
HSBC 1.5% 15-03-22 EMTN	EUR	17 000 000	17 292 197,40	0,20
NATWEST MARKETS PLC 0.625% 02-03-22	EUR	20 000 000	20 168 502,74	0,24
NATWEST MKTS 1.125% 14-06-23	EUR	5 000 000	5 136 068,84	0,05
NATWEST MKTS E3R+0.75% 26-05-23	EUR	35 000 000	35 301 364,58	0,41
TOTAL ROYAUME-UNI			267 099 492,40	3,10
SUEDE				
TELIASONERA AB 4.75%2021 EMTN	EUR	7 900 000	8 279 109,64	0,10
VOLVO TREASURY AB AUTRE V 27-09-23	EUR	28 000 000	28 291 200,00	0,32
VOLVO TREASURY AB E3R+0.65% 01-11-21	EUR	20 000 000	20 012 915,56	0,23
TOTAL SUEDE			56 583 225,20	0,65
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 070 339 880,38	24,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 070 339 880,38	24,00
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
ENDESA SA 021121 FIX -0.48	EUR	50 000 000	50 022 686,77	0,58
ENDESA SA 071021 FIX -0.485	EUR	49 000 000	49 007 474,42	0,57
ENDESA SA 081021 FIX -0.485	EUR	18 000 000	18 002 910,68	0,20
ENDESA SA 310122 FIX -0.48	EUR	80 000 000	80 131 415,52	0,93
ENDE ZCP 28-10-21	EUR	30 000 000	30 012 677,41	0,35
TOTAL ESPAGNE			227 177 164,80	2,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ALSTOM SA 291221 FIX -0.5	EUR	8 750 000	8 761 073,02	0,10
BANQUE PALATINE 231221 FIX -0.53	EUR	30 000 000	30 038 031,70	0,35
BANQUE PALATINE 261121 OIS 0.025	EUR	20 000 000	19 924 270,58	0,24
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 081121 F	EUR	50 000 000	50 029 978,05	0,58
BFCM (BANQUE F 120822 E3R 0.3	EUR	30 000 000	30 024 934,52	0,35
BFCM (BANQUE FE 191121 OIS 0.03	EUR	30 000 000	29 885 211,63	0,35
BNP PARIBAS 281221 FIX -0.54	EUR	50 000 000	50 066 882,47	0,58
CA CONSUMER FINANCE 051021 FIX -0.55	EUR	50 000 000	50 004 166,66	0,58
CA CONSUMER FINANCE 071021 FIX -0.55	EUR	100 000 000	100 016 776,69	1,16
CA CONSUMER FINANCE 111021 FIX -0.55	EUR	75 000 000	75 016 751,41	0,87
CAISSE REG. DE C 171121 OIS 0.025	EUR	20 000 000	19 921 323,08	0,23
CAISSE REGIONALE 251121 OIS 0.025	EUR	20 000 000	19 923 537,97	0,23
CRCAM PYRENEES GASCOGNE 031221 OIS 0.11	EUR	15 000 000	14 944 518,46	0,17
CREDIT AGRICOLE SA 051021 FIX -0.56	EUR	150 000 000	150 012 500,00	1,74
CREDIT LYONNAIS 041021 FIX -0.55	EUR	50 000 000	50 003 472,22	0,58
CREDIT MUTUEL ARKEA 051121 FIX -0.56	EUR	50 000 000	50 028 015,69	0,58
CREDIT MUTUEL ARKEA 301221 FIX -0.54	EUR	50 000 000	50 068 343,29	0,58
ELIS SA EX HOLDELIS SA 010922 FIX 0.11	EUR	12 500 000	12 461 115,93	0,15
ELIS SA EX HOLDELIS SA 051121 FIX 0.25	EUR	2 000 000	2 000 114,19	0,03
ELIS SA EX HOLDELIS SA 230322 FIX 0.25	EUR	7 000 000	6 998 873,06	0,08
ENGIE SA 100122 FIX -0.46	EUR	25 000 000	25 034 168,73	0,29
ENGIE SA 201021 FIX -0.55	EUR	50 000 000	50 017 254,01	0,58
FAURECIA 051121 FIX 0.41	EUR	20 000 000	19 997 691,40	0,23
FAURECIA 091121 FIX 0.41	EUR	15 000 000	14 998 089,88	0,17
FAURECIA 151221 FIX 0.04	EUR	10 000 000	9 998 200,09	0,12
FAURECIA 210922 FIX 0.14	EUR	20 000 000	19 967 456,36	0,23
FAURECIA 271221 FIX 0.42	EUR	18 000 000	17 995 187,37	0,21
GROUPE EIFFAGE 310823 E3R 0.3	EUR	45 000 000	44 876 595,21	0,52
HAVAS SA 011021 FIX -0.43	EUR	15 000 000	15 000 306,87	0,17
ILIAD SA 140122 FIX -0.3	EUR	8 000 000	8 007 621,55	0,10
ILIAD SA 140222 FIX -0.28	EUR	10 000 000	10 011 532,29	0,11
ILIAD SA 191121 FIX -0.3	EUR	10 000 000	10 004 382,80	0,11
ILIAD SA 200122 FIX -0.255	EUR	12 500 000	12 512 250,56	0,14
ILIAD SA 230922 FIX -0.25	EUR	5 000 000	5 012 566,19	0,06
ILIAD SA 260822 FIX -0.23	EUR	15 000 000	15 031 975,21	0,18
LAGARDERE SA 131221 FIX 0.17	EUR	10 000 000	9 995 844,71	0,11
LAGARDERE SA 211021 FIX 0.2	EUR	25 000 000	24 997 086,23	0,29
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 290722 F	EUR	13 000 000	13 017 085,39	0,16
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 291121 FIX -0.21	EUR	10 000 000	10 003 467,44	0,11
RENAULT SA 020222 FIX -0.12	EUR	25 000 000	25 009 327,00	0,29
RENAULT SA 061221 FIX -0.065	EUR	13 000 000	13 002 107,88	0,15
RENAULT SA 090322 FIX -0.12	EUR	20 000 000	20 008 626,24	0,23
RENAULT SA 151021 FIX -0.06	EUR	15 000 000	15 000 827,72	0,17
RENAULT SA 151121 FIX -0.13	EUR	10 000 000	10 001 245,01	0,12
RENAULT SA 170122 FIX -0.055	EUR	5 000 000	5 001 400,07	0,05
RENAULT SA 270122 FIX -0.105	EUR	20 000 000	20 007 015,17	0,23
RENAULT SA 280222 FIX -0.125	EUR	20 000 000	20 008 603,58	0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT SA 291021 FIX -0.06	EUR	15 000 000	15 001 408,17	0,18
SAVENCIA SA 011221 FIX -0.4	EUR	15 000 000	15 010 596,99	0,18
SAVENCIA SA 031221 FIX -0.415	EUR	10 000 000	10 007 192,65	0,11
SAVENCIA SA 071021 FIX -0.39	EUR	5 000 000	5 000 553,58	0,06
SAVENCIA SA 071021 FIX -0.395	EUR	10 000 000	10 001 107,54	0,11
SAVENCIA SA 081221 FIX -0.39	EUR	5 000 000	5 003 802,46	0,06
SAVENCIA SA 091221 FIX -0.39	EUR	18 000 000	18 014 195,79	0,21
SAVENCIA SA 241221 FIX -0.19	EUR	5 000 000	5 004 192,16	0,05
SAVENCIA SA 291221 FIX -0.41	EUR	5 000 000	5 005 187,32	0,06
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 081021 FIX -	EUR	10 000 000	10 001 517,06	0,12
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 201021 FIX -	EUR	5 940 000	5 941 604,74	0,07
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 201021 FIX 0.46	EUR	15 000 000	15 000 411,60	0,17
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 291021 FIX -	EUR	9 750 000	9 753 613,71	0,11
VALEO SA 010222 FIX -0.16	EUR	7 500 000	7 507 063,29	0,08
VALEO SA 041021 FIX -0.335	EUR	8 000 000	8 000 508,20	0,10
VALEO SA 180222 FIX -0.145	EUR	30 000 000	30 030 520,66	0,35
VALEO SA 250122 FIX -0.15	EUR	15 000 000	15 013 404,24	0,17
VALEO SA 271021 FIX -0.37	EUR	20 000 000	20 005 757,33	0,23
VALEO SA 301221 FIX 0.235	EUR	10 000 000	10 007 110,02	0,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 030222 FIX -0.455	EUR	30 000 000	30 050 343,65	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 060422 FIX -0.47	EUR	53 000 000	53 128 968,64	0,62
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 060522 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 083 833,58	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 120522 FIX -0.45	EUR	25 000 000	25 071 530,12	0,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 130422 FIX -0.465	EUR	25 000 000	25 063 235,00	0,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 131021 FIX -0.53	EUR	25 000 000	25 006 234,08	0,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 241121 FIX -0.395	EUR	30 000 000	30 022 556,41	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 251121 FIX -0.53	EUR	30 000 000	30 025 039,17	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 281021 FIX -0.42	EUR	30 000 000	30 012 114,52	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 290422 FIX -0.45	EUR	15 000 000	15 040 745,18	0,17
WORLDLINE SA 071221 FIX -0.385	EUR	25 000 000	25 021 644,75	0,29
WORLDLINE SA 250122 FIX -0.47	EUR	15 000 000	15 022 591,68	0,18
TOTAL FRANCE			1 837 506 389,87	21,30
ITALIE				
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-07-22	EUR	75 000 000	75 318 171,30	0,87
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-12-21	EUR	25 000 000	25 029 635,09	0,29
UNICREDIT SPA 101121 OIS 0.07	EUR	30 000 000	29 892 442,98	0,35
TOTAL ITALIE			130 240 249,37	1,51
LUXEMBOURG				
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 050822 FI	EUR	10 000 000	10 040 463,85	0,12
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 090222 FI	EUR	30 000 000	30 052 916,81	0,35
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 130722 FI	EUR	20 000 000	20 074 330,73	0,23
TOTAL LUXEMBOURG			60 167 711,39	0,70
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.1% 01-02-22	EUR	30 000 000	29 911 346,34	0,34
BARC B OISEST+0.13% 30-03-22	EUR	50 000 000	49 895 260,06	0,58
BARC B OISEST+0.14% 31-03-22	EUR	30 000 000	29 944 496,55	0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT LONDON I31021 FIX -0.55	EUR	30 000 000	30 007 518,52	0,34
UNICREDIT SPA 041021 FIX -0.55	EUR	30 000 000	30 002 083,33	0,35
UNICREDIT SPA 061221 FIX -0.53	EUR	130 000 000	130 130 573,92	1,51
UNICREDIT SPA 151021 FIX -0.55	EUR	30 000 000	30 008 343,86	0,35
UNICREDIT SPA 251021 FIX -0.55	EUR	30 000 000	30 012 463,53	0,35
UNICREDIT SPA 271021 FIX -0.55	EUR	50 000 000	50 021 533,69	0,58
UNIC SPAL BRA OISEST 27-07-22	EUR	50 000 000	49 943 701,00	0,59
TOTAL ROYAUME-UNI			459 877 320,80	5,34
SUEDE				
SCANIA CV AB 200522 FIX -0.26	EUR	15 000 000	15 027 012,97	0,17
TOTAL SUEDE			15 027 012,97	0,17
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 729 995 849,20	31,65
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BANK AG 071221 FIX -0.13	EUR	30 000 000	30 014 799,47	0,35
VOLKSWAGEN AG 280122 FIX -0.305	EUR	25 000 000	25 026 785,91	0,29
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 070222 FIX -0.31	EUR	17 000 000	17 018 625,17	0,19
VOLKSWAGEN GROUP 221121 FIX -0.49	EUR	30 000 000	30 022 066,82	0,35
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 041121 FIX -0.46	EUR	25 000 000	25 011 622,75	0,29
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 070222 FIX -0.32	EUR	30 000 000	30 040 162,95	0,35
TOTAL ALLEMAGNE			157 134 063,07	1,82
ESPAGNE				
FERROVIAL SA 041121 FIX -0.48	EUR	14 000 000	14 006 771,39	0,16
FERROVIAL SA 151021 FIX -0.49	EUR	20 000 000	20 004 702,62	0,23
FERROVIAL SA 211021 FIX -0.47	EUR	6 000 000	6 001 725,32	0,07
FERROVIAL SA 281021 FIX -0.49	EUR	10 000 000	10 003 948,84	0,12
TOTAL ESPAGNE			50 017 148,17	0,58
ETATS-UNIS				
NATIONAL GRID USA 041021 FIX -0.53	EUR	15 000 000	15 001 041,67	0,17
TOTAL ETATS-UNIS			15 001 041,67	0,17
IRLANDE				
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 020222 FIX -0.45	EUR	20 000 000	20 033 070,35	0,23
TOTAL IRLANDE			20 033 070,35	0,23
ITALIE				
SNAM SPA 030222 FIX -0.475	EUR	48 000 000	48 079 745,24	0,56
SNAM SPA 101121 FIX -0.465	EUR	50 000 000	50 027 072,86	0,58
SNAM SPA 160322 FIX -0.475	EUR	40 000 000	40 088 903,22	0,46
SNAM SPA 211021 FIX -0.46	EUR	11 000 000	11 003 158,42	0,13
SNAM SPA 281021 FIX -0.485	EUR	25 000 000	25 009 452,07	0,29
TOTAL ITALIE			174 208 331,81	2,02
LUXEMBOURG				
HOLCIM FINANCE REGS 140222 FIX -0.46	EUR	40 000 000	40 071 546,93	0,47
INTESA SANPAOLO 020922 FIX -0.47	EUR	35 000 000	35 156 059,83	0,40
INTESA SANPAOLO 030822 FIX -0.46	EUR	35 000 000	35 138 427,48	0,42
INTESA SANPAOLO 070322 FIX -0.42	EUR	35 000 000	35 073 647,13	0,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO 090922 FIX -0.47	EUR	25 000 000	25 113 776,00	0,29
INTESA SANPAOLO 110722 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 110 731,33	0,35
INTESA SANPAOLO 150622 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 100 682,98	0,35
INTESA SANPAOLO 180222 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 056 367,57	0,34
INTESA SANPAOLO 260122 FIX -0.46	EUR	25 000 000	25 038 810,98	0,29
INTESA SANPAOLO 270622 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 105 320,46	0,35
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 110222	EUR	30 000 000	30 053 537,44	0,35
TOTAL LUXEMBOURG			346 018 908,13	4,02
PAYS-BAS				
COCA COLA HBC FINANCE BV 111021 FIX -0.46	EUR	15 000 000	15 002 592,04	0,18
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 201021 FIX	EUR	40 000 000	40 010 736,49	0,46
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 211021 FIX	EUR	26 500 000	26 507 451,73	0,31
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 221021 FIX -0.46	EUR	32 000 000	32 009 407,45	0,38
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 041121 FIX -0	EUR	20 000 000	20 010 605,93	0,24
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 090322 FIX -0	EUR	30 000 000	30 061 550,73	0,34
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 121021 FIX -0	EUR	20 000 000	20 004 704,54	0,24
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 190422 FIX -0.49	EUR	10 000 000	10 026 917,46	0,11
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 200522 FIX -0.45	EUR	60 000 000	60 174 898,46	0,70
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 301121 F	EUR	5 000 000	5 003 803,83	0,05
NATWEST MARKETS NV 300322 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 071 997,47	0,34
REPS INTL FINA BV ZCP 14-10-21	EUR	34 000 000	34 007 063,10	0,39
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 010822 FIX -0.415	EUR	25 000 000	25 091 078,07	0,29
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 301121 FIX -0.515	EUR	15 000 000	15 013 101,02	0,18
TELEFONICA EUROPE BV 081021 FIX -0.435	EUR	10 000 000	10 001 747,86	0,11
TELEFONICA EUROPE BV 120122 FIX -0.485	EUR	25 000 000	25 035 732,04	0,29
TOTAL PAYS-BAS			398 033 388,22	4,61
ROYAUME-UNI				
BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC 131021 FIX	EUR	40 000 000	40 005 248,70	0,46
BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC 181021 FIX -0.31	EUR	17 500 000	17 502 994,40	0,21
BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC 201021 FIX	EUR	15 000 000	15 002 714,28	0,17
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 050722 FI	EUR	30 000 000	30 108 567,91	0,35
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 050822 FIX -0.46	EUR	30 000 000	30 117 600,15	0,35
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 060622 FIX -0.43	EUR	25 000 000	25 082 232,62	0,29
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 120822 FIX -0.46	EUR	55 000 000	55 219 956,32	0,64
CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 190722 FIX -0.44	EUR	120 000 000	120 444 797,30	1,40
NATWEST MARKETS PLC 020322 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 060 997,82	0,35
NATWEST MARKETS PLC 210122 FIX -0.45	EUR	10 000 000	10 015 318,29	0,12
NATWEST MARKETS PLC 280322 FIX -0.45	EUR	30 000 000	30 071 200,35	0,34
TOTAL ROYAUME-UNI			403 631 628,14	4,68
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 564 077 579,56	18,13
TOTAL Titres de créances			4 294 073 428,76	49,78

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	172 222,8615	388 474 497,54	4,51
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	1 827,372	388 474 471,49	4,50
TOTAL FRANCE			776 948 969,03	9,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			776 948 969,03	9,01
TOTAL Organismes de placement collectif			776 948 969,03	9,01
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/-0.505	EUR	5 000 000	13 520,70	
E3R/0.0/FIX/-0.526	EUR	15 000 000	30 142,20	
OIS/0.0/FIX/-0.485	EUR	10 000 000	276,90	
OIS/0.0/FIX/-0.49	EUR	22 000 000	1 664,52	
oisest/0/fix/-0.568	EUR	20 550 000	63,91	
OISEST/0.0/FIX/-0.55	EUR	5 000 000	-821,95	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	21 000 000	-355,74	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	20 000 000	266,20	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	25 000 000	220,50	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	11 697 000	93,93	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	20 000 000	-11,12	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	3 327 000	150,35	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	11 715 000	174,90	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	60 000 000	1 689,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	5 000 000	16,65	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	24 950 000	-573,35	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	15 000 000	-95,55	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	10 000 000	-64,50	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	1 000 000	-37,27	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	7 000 000	59,15	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	45 000 000	1 063,80	
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	52 800 000	1 043,33	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	15 000 000	1 361,55	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	12 241 000	1 345,90	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	10 000 000	717,60	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	25 000 000	1 563,75	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	24 950 000	2 886,47	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	25 000 000	2 088,75	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	6 100 000	744,87	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	21 800 000	1 429,43	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	4 800 000	463,92	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	15 000 000	1 431,15	
OISEST/0.0/FIX/-0.57	EUR	13 000 000	1 520,61	
TOTAL Swaps de taux			64 040,56	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			64 040,56	
TOTAL Instrument financier à terme			64 040,56	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			1 075 082,40	0,01
Dettes			-2 954 394,32	-0,03
Comptes financiers			1 486 232 872,14	17,23
Actif net			8 625 779 878,95	100,00

Part GROUPAMA TRESORERIE ID	EUR	242,2078	9 877,52
Part GROUPAMA TRESORERIE R	EUR	76 890,222	495,91
Part GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	141 464,80410	39 938,88
Part GROUPAMA TRESORERIE P	EUR	26 902,824	98 791,66
Part GROUPAMA TRESORERIE MC	EUR	269 671,7400	1 029,17

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part M, C - Code ISIN : FR0010875237

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part P, C - Code ISIN : FR0013065299

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part R, C - Code ISIN : FR0013296332

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part N, C - Code ISIN : FR0013314234

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part I, D - Code ISIN : FR0011375567

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

L'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs privés, publics et quasi publics de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

Il pourra détenir des titres émis dans une devise autre que l'euro, le risque de change sera systématiquement couvert.

L'OPCVM adopte un style de gestion active. Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La sensibilité globale du portefeuille de l'OPCVM est comprise entre 0 et 0,5.

A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.